

Communauté de Communes du Canton de La Chambre

La 4C

45 Route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64 – Fax : 04 79 59 40 79 – Mail : comcomcc@orange.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 6 DECEMBRE 2016

Présents : Mesdames CHEVALLIER, DUPENLOUP et Messieurs DURIEUX, BAUDIN, BOST, PORTAZ, PELLISSIER, Robert COHENDET, Roger COHENDET, POUCHOULIN, JAL, BONNIVARD, ARNOUX, JAMEN, CHENE, GIRARD, BERARD, ANDRE, ROCHETTE, LAMOTTE.

Absents excusés :	Madame Céline BERTRAND	procuration à	Monsieur Jean BAUDIN
	Madame Sandrine DAUTIEE	procuration à	Monsieur Gérald DURIEUX
	Madame Laurence DIERNAZ	procuration à	Monsieur Simon POUCHOULIN
	Madame Martine BIGNARDI	procuration à	Monsieur Jean-Louis PORTAZ
	Madame Françoise COMBET-BLANC	procuration à	Monsieur Claude BERARD
	Madame Michèle CLEMENT	procuration à	Monsieur Claude ANDRE
	Madame Virginie BORONAT	procuration à	Monsieur Marcel LAMOTTE
	Madame France PERNET	procuration à	Madame Jacqueline DUPENLOUP
	Madame Josiane SON	procuration à	Monsieur Christian ROCHETTE
	Monsieur Dominique LAZZARO	procuration à	Monsieur Roger ARNOUX
	Monsieur Gérard BORDON	procuration à	Monsieur Philippe GIRARD

Intervenants extérieurs : M. Alfred GORRE, Président de l'ADMR du Canton de La Chambre.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2016.

INTERVENTION DE M. Alfred GORRE, Président de l'ADMR du Canton de La Chambre (Ci-dessous le compte rendu de Madame BERCHET et Monsieur GORRE)

Le Président de l'ADMR, M. Alfred GORRE, après un accueil très chaleureux de M. le Président de la 4C ainsi que des Conseillers Communautaires, invite le Conseil Communautaire à lui accorder ½ heure pour donner des informations sur le fonctionnement de l'ADMR de La Chambre, exprimer le projet du nouveau Conseil d'Administration (composé de tous les Présidents des ADMR de la Vallée de la Maurienne). Il précise que ce Conseil d'Administration a accepté cette mission temporairement.

M. GORRE répondra également à toutes les questions des élus présents.

Suite à la démission collective du dernier Conseil d'Administration, la fédération ADMR Savoie a sollicité les bénévoles Mauriennais pour assurer la continuité de l'ADMR de La Chambre en lui permettant ainsi de poursuivre sa mission, au combien importante, auprès des communes de ce territoire.

Quelques difficultés existent mais le fonctionnement est assuré par les nouveaux bénévoles avec l'aide de la fédération et une implication personnelle de M. Jean-François CHAMBEROT, Directeur Adjoint, et de Mme Martine BERCHET, cadre de territoire, présente ce soir.

M. GORRE demande aux Conseillers Communautaires de se mobiliser rapidement pour trouver dans chaque commune des bénévoles, ceci dans le but de reprendre un fonctionnement stable dans le temps. Il semblerait que la période de Noël et du Nouvel An soit propice à ces échanges.

Le Conseil d'Administration actuel ne laissera pas à l'abandon cette association qui a une si belle histoire et s'engage à assurer une période de transition de quelques mois.

M. GORRE remercie l'assemblée pour son attention, son écoute mais surtout pour l'intérêt apporté à ce sujet.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET SECURISATION DES ABORDS DE LA GARE DE ST AVRE – LA CHAMBRE

1- Attribution des lots 1, 2 et 3 de la 1^{ère} tranche du marché

M. le Président rend compte du Procès-verbal de la réunion d'ouverture des plis du 6 décembre 2016 selon le détail ci-dessous :

LOT 1 – Estimatif 755 737.00 € HT

	PRIX	NOTE GLOBALE
1 – EIFFAGE ROUTE	599 917.62 € HT	9.50/10
2 – GPT MARTOIA BTP / MANNO TP	614 342.53 € HT	9.38/10
3 – COLAS	643 665.10 € HT	8.71/10
4 – EUROVIA	614 851.29 € HT	7.53/10

LOT 2 – Estimatif 245 643.50 € HT

	PRIX	NOTE GLOBALE
1 – EVD	202 495.15 € HT	9.55/10
2 – GONTHIER ESPACES VERTS	213 892.30 € HT	8.73/10
3 – GPT CHOLAT/SOLS SAVOIE	224 000.20 € HT	8.49/10
4 – TOUTENVERT	248 814.24 € HT	7.99/10

LOT 3 – Estimatif 92 542.00 € HT

	PRIX	NOTE GLOBALE
1 – ELECTRA	43 286.50 € HT	9.05/10
2 – BOUYGUES ENERGIES	52 284.30 € HT	8.24/10
3 – CITEOS	64 749.15 € HT	7.89/10
4 – SERPOLLET	60 911.45 € HT	6.85/10
5 – GRAMARI	66 695.00 € HT	6.75/10

Vu les éléments ci-dessus, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le choix de la Commission et attribue les lots aux entreprises suivantes :
 - o Lot n° 1 : VRD – BORDURES – ENROBES et SIGNALISATION
SNC EIFFAGE CENTRE EST pour un montant de **599 917,62 €**
 - o Lot n° 2 : REVETEMENTS QUALITATIFS – ESPACES VERTS – MOBILIER
EVD pour un montant de **202 495,15 €**
 - o Lot n° 3 : ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC
ELECTRA SAVOIE pour un montant de **43 286,50 €**
- **AURORISE** Le Président à signer toutes les pièces de ce marché.

Il est précisé que le gain par rapport à l'estimatif est de 248 223.00 € HT.

2- Emprunts pour le financement des travaux

M. le Président confirme que, vu les sommes ci-dessus et la délibération du 26 octobre 2016 l'autorisant à contracter les emprunts nécessaires, le financement des travaux se fera comme suit :

- Un prêt relais FCTVA / subventions à court terme (3 ans maximum) d'un montant de 1 400 000 €
- Un prêt long terme (20 ans) d'un montant compris entre 800 000 et 1 000 000 € à taux fixe.

Des négociations sont en cours avec le Crédit Agricole des Savoies et la Caisse d'Epargne pour bénéficier du taux le plus avantageux possible.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE Mme LAURENCE BRAUN, ASSISTANTE DE L'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE

M. Le Président informe le Conseil Communautaire qu'un nouveau dossier de subvention FISAC a été déposé par le SPM en début d'année 2016 et qu'à ce jour nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de l'Etat.

Il rappelle que le poste d'Assistante d'Union Commerciale et Artisanale créé en novembre 2011 a permis aux commerçants et artisans du territoire de se structurer en les aidant dans leurs démarches et leurs projets.

Dans l'attente de la réponse de l'Etat quant à l'attribution d'une subvention FISAC, il propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le renouvellement, pour 12 mois du 01/01/2017 au 31/12/2017, du poste d'Assistante d'Union Commerciale et Artisanale. Il précise que l'UCA s'engage à participer au financement de ce poste à hauteur de 100 Euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de financer le poste d'Assistante Commerciale et Artisanale pour 12 mois supplémentaires,
- **AUTORISE** le Président à signer la future convention de partenariat avec le SPM et l'UCA, précisant les modalités des participations au financement de ce poste.

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Suite à la démission de Mme Lucette GIRAUD en tant que déléguée suppléante de Madame Monique CHEVALLIER au Syndicat du Pays de Maurienne (S.P.M.), M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant pour siéger au sein du S.P.M.

M. Joël CECILLE est candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ELIT** M. Joël CECILLE délégué suppléant de Madame Monique CHEVALLIER au sein du Syndicat du Pays de Maurienne.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Suite à la démission de Mme Lucette GIRAUD, Conseillère Municipale de la commune de Les Chavannes en Maurienne, en tant que membre de la Commission Développement Economique, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre pour cette commission.

M. Joël CECILLE est candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Joël CECILLE, 1^{er} Adjoint de la commune de Les Chavannes en Maurienne, membre de la Commission Développement Economique.

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE 2016-2018 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Président présente le contrat territorial jeunesse établi entre le Département de la Savoie, la CCMG et l'ACA et qui se substitue au contrat cantonal jeunesse et au contrat cantonal d'animation. Ce contrat permettra de répondre aux projets d'animation des structures territoriales en direction des jeunes.

Le territoire s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions autour de 3 volets :

- Démarche participative locale : Coordination et concertation – réseau des professionnels
- Actions jeunesse : 11 à 25 ans
- Actions de développement local 0-25 ans (DECLICC)

Sa durée est de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Le soutien financier du Département pour 2016 est de :

- 14 084 € pour La 4C (volets 1 et 2)
- 15 600 € pour l'association DECLICC (volet 3)

Pour 2017 et 2018, le montant du soutien sera déterminé par voie d'avenant en fonction des crédits départementaux et sous réserve des bilans annuels fournis.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le contrat territorial jeunesse tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

IDENTIFICATION DU PERIMETRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA 4C

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Il peut s'agir de zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires. Ainsi, il n'est désormais plus possible de définir l'intérêt communautaire de telles zones.

Un recensement exhaustif des zones d'activités économiques a permis de dresser une liste de l'ensemble des périmètres présents sur le territoire de la communauté de communes. A compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes sera seule compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de de ces zones.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, prend acte de ce recensement et reconnaît les périmètres de zone d'activités économiques suivants :

COMMUNE	NOM DE LA ZAE
La Chambre	Les Assignours
La Chambre	Usine Rouge
La Chapelle	Le Vornay
Saint-Rémy-de-Maurienne	François Horteur
Saint-Rémy-de-Maurienne	Gate France
Les Chavannes-en-Maurienne	ZA usine Rouge
Les Chavannes-en-Maurienne	ZA Aiguillon
Saint-Avre	ZA Les Blachères
Sainte-Marie-de-Cuines	ZA Grands prés
Sainte-Marie-de-Cuines	ZA Aire de péage
Sainte-Marie-de-Cuines	ZA Extension Grands prés
Saint-Marie-de-Cuines	ZA Centrale du Glandon
Saint-Etienne-de-Cuines	ZA grands prés
Saint-Etienne-de-Cuines	ZA Razel
Saint-Etienne-de-Cuines	ZA Les Iles
Saint-Etienne-de-Cuines	ZA Big mat
Sainte-Etienne-de-Cuines	ZA Abattoir
Saint-Colomban	ZA

Les périmètres des ZAE ainsi que leur localisation cadastrale sont détaillés dans le rapport remis à chaque commune membre par l'ASADAC.

COMPETENCE TOURISME

MM. Marcel LAMOTTE, Président de la Maison Cantonale d'Informations, et Pierre Yves BONNIVARD, Président de l'office de tourisme de la Vallée des Villards, rappellent que dans le cadre de la Loi NOTRE la compétence promotion du tourisme et gestion des offices de tourisme sera transférée à La 4C à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ils rappellent aussi que l'office de tourisme de St François Longchamp restera communal compte tenu de la procédure, en cours, de classement en catégorie 1.

En ce qui concerne les deux autres structures à vocation touristiques du territoire de La 4C, et suite à une réunion en Sous-Préfecture de Saint Jean de Maurienne le 1^{er} décembre, ils proposent qu'au 1^{er} janvier 2017 :

* la maison cantonale d'informations sise à La Chambre vu son statut associatif et ses compétences garde le même mode de fonctionnement qu'actuellement, sous l'égide de La 4C,

* l'office de tourisme de Vallée des Villards, qui a engagé les démarches de classement en catégorie 3 et de dépôt d'une nouvelle marque territoriale protégée « Espace Glandon », devienne compétence de La 4C impliquant la mise en place d'une gouvernance majoritairement communautaire sous une forme juridique qu'il reste à définir (EPIC, ou association, ou SPL). L'office du tourisme de la Vallée des Villards est aujourd'hui, et depuis 2003 compétent sur le périmètre de la commune de Saint Colomban des Villards, de la commune de Saint Alban des Villards et de la station de ski et sports d'hiver de Saint Colomban des Villards – Les Sybelles et exerce les missions de promotion / communication, animations et commercialisation. Les financements qui seraient attribués à cet office de tourisme par La 4C seraient déduits des attributions de compensation des 2 communes des Villards (Saint Colomban et Saint Alban).

M. le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur ces propositions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions faites par MM LAMOTTE et BONNIVARD concernant le fonctionnement de la maison cantonale d'informations et de l'office de tourisme de la Vallée des Villards.

DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Président explique que des frais d'études de l'ex CCVG sur les opérations « Fumière » et « Centre Equestre » sont encore comptablement inscrits au 2031 « travaux en cours » et qu'il convient de les transférer aux articles 2111 et 2315.

En conséquence, il propose la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<u>DEPENSES :</u>	<u>DEPENSES :</u>
	<u>Opération 33 : Achat de terrains fumières</u>
	2111 + 43 238 €
	<u>Opération 32 : Centre équestre</u>
	2315 + 72 100 €
<u>RECETTES :</u>	<u>RECETTES :</u>
	<u>Opération 33 : Achat de terrains fumières</u>
	2031 + 43 238 €
	<u>Opération 32 : Centre équestre</u>
	2031 + 72 100 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative n°3.

QUESTIONS DIVERSES

COMPETENCE TOURISME

Intervention de Monsieur Jean Louis PORTAZ qui souhaiterait que La 4C, et la Maurienne en générale, s'investissent d'avantage dans la promotion touristique des communes de bas vallée. Le Président propose que lors d'une prochaine réunion de La 4C, la création d'une commission tourisme soit mise à l'ordre du jour.

MSAP

Le Président informe le Conseil que DECLICC, en tant que Centre Social, sera porteur du projet de création d'une Maison des Services à la Population (MSAP) sur le territoire de La 4C. Cette MSAP basée dans les locaux de DECLICC sur la commune de St Etienne de Cuines aura un accueil sur la commune de La Chambre et pourra, selon les besoins avoir des antennes sur d'autres communes du territoire.

Le Président propose aux membres présents de se prononcer sur ce projet porté par DECLICC d'installer une MSAP tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 30 voix pour et 1 abstention :

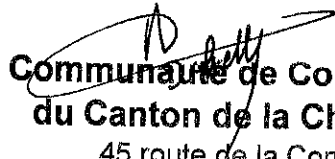
- **APPROUVE** le projet, porté par DECLICC, de création d'une MSAP.

FIBRE OPTIQUE

Jean Louis PORTAZ explique, qu'avec d'autres élus de La 4C, il a assisté à une réunion, organisée par le Département, sur la fibre optique. Il souhaite savoir comment va se dérouler l'installation de la fibre sur notre territoire compte tenu de l'entrée, de La 4C, au capital de FIBREA. Le Président informe l'assemblée que la veille, lundi 5 décembre, il était présent à l'Assemblée Générale de FIBREA pour la signature du bulletin de souscription à l'augmentation du capital de cette société tel que validé précédemment par la 4C (copie jointe au présent compte rendu) et qu'il a été informé que des réunions de présentation, pour les collectivités, seraient prochainement programmées par FIBREA et AXIOME.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Président,
Christian ROCHETTE


**Communauté de Communes
du Canton de la Chambre**
45 route de la Combe
73130 ST Etienne de Cuines
Tél. : 04.79.56.26.64 - Fax : 04.79.59.40.79